

91.—Situation des rentes viagères sur l'Etat, au 31 mars 1922 et 1923.

Bilan.	Années terminées le 31 mars.	
	1922.	1923.
<b>ACTIF.</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Fonds au commencement de l'année.....	4,366,633	5,005,424
Recettes durant l'année, moins paiements effectués.....	638,791	887,180
Fonds à la fin de l'année.....	5,005,424	5,892,604
<b>PASSIF.</b>		
Valeur actuelle nette des contrats en vigueur.....	5,005,424	5,892,604
<b>RECETTES.</b>		
Pour rentes viagères immédiates.....	514,923	807,390
Pour rentes viagères différées.....	235,017	221,337
Intérêt produit par le fonds.....	178,850	208,684
Somme versée par le gouvernement pour le maintien de la réserve.....	58,529	49,655
<b>Total des recettes.....</b>	<b>987,319</b>	<b>1,287,066</b>
<b>PAIEMENTS.</b>		
Rentes payées (contrats d'effet immédiat).....	319,202	386,527
Ristournes payées avec intérêt.....	27,546	12,985
Ristournes payées sans intérêt.....	1,780	374
Solde à la fin de l'année.....	638,791	887,180
<b>Total des paiements.....</b>	<b>987,319</b>	<b>1,287,066</b>

92.—Evaluation, au 31 mars 1922 et 1923, des titres de rentes viagères émis en vertu de la loi des Rentes Viagères sur l'Etat, de 1908.

Système adopté.	1922.			1923.		
	Nombre.	Valeur des rentes achetées.	Capital affecté à ces achats.	Nombre.	Valeur des rentes achetées.	Capital affecté à ces achats.
1. Rentes viagères immédiates.....	741	\$ 239,854	\$ 1,880,783	862	\$ 298,586	\$ 2,333,840
2. Rentes viagères immédiates, avec garantie.....	313	72,258	634,085	357	79,359	705,905
3. Immédiates, réversibles.....	122	42,487	405,037	146	58,322	581,589
4. A terme, plan "A".....	1,150	248,620	619,726	1,171	260,601	664,271
5. A terme, plan "A" avec garantie.....	1,983	448,695	834,205	2,019	467,228	929,532
6. A terme, plan "A" réversibles.....	58	25,215	84,667	64	29,173	110,635
7. A terme, plan "B" réversibles.....	23	9,306	43,750	27	12,584	45,645
8. A terme, plan "B".....	470	148,181	503,171	491	158,206	521,187
<b>Totaux.....</b>	<b>4,860</b>	<b>1,234,616</b>	<b>5,005,424</b>	<b>5,137</b>	<b>1,364,059</b>	<b>5,892,604</b>

IV. FAILLITES.

Faillites au Canada en 1922.—L'agence commerciale Bradstreet annonça le 6 janvier 1923 que, pendant l'année 1922, il y avait eu au Canada 3,185 faillites, dont les passifs totalisés atteignaient \$55,047,342 contre 2,350 en 1921 avec un passif total de \$48,553,757. Ces chiffres comparés à ceux de 1921 marquent un accroissement en 1922 de 35.5 p.c. quant au nombre et de 13.2 p.c. quant aux pertes entraînées. La revue de l'agence Dun du 13 janvier 1923, porte le nombre des faillites de 1922 à 3,695, contre 2,451 en 1921, et leur passif à \$78,068,959, contre \$73,299,111 en 1921. Les tableaux 93 à 98 donnent les statistiques de ces deux autorités, celles de Bradstreet (tableau 93) étant classifiées par province, pour les années 1921 et 1922 et celles de Dun classifiées par genres de commerce, pour les années 1920 à 1922 (tableau 94), puis par catégories et par province pour l'année 1922, avec totaux pour les années 1909 à 1921, au tableau 95. Une analyse des causes des faillites de 1921 et 1922 est donnée dans le tableau 96 (Bradstreet).